

# MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2023

### *I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS*

#### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 5.587.429, un actif net de D : 5.529.490 et un bénéfice de D : 331.591.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphes d'observation***

- Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 36,13% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Par ailleurs, les emplois en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires garantis par l'état ou émis par appel public à l'épargne, titres de créances émis par l'état ou négociables sur les marchés relevant de la banque centrale ne représentent que 33,09% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 sus indiqué.

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 20,11% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2024

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	4 147 760	4 254 026
Actions et droits rattachés		2 018 506	2 448 432
Obligations et valeurs assimilées		1 849 117	1 535 000
Titres OPCVM		280 137	270 594
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 423 943	1 372 520
Placements monétaires	5	300 454	360 321
Disponibilités		1 123 489	1 012 199
<b>Créances d'exploitation</b>		15 726	7 998
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 587 429</b>	<b>5 634 544</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	13 686	14 138
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	44 253	9 053
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>57 939</b>	<b>23 191</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	5 407 899	5 434 541
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		30	3
Sommes distribuables de l'exercice en cours		121 561	176 809
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 529 490</b>	<b>5 611 353</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 587 429</b>	<b>5 634 544</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	158 249	236 229
Dividendes		104 034	163 335
Revenus des obligations et valeurs assimilées		54 215	72 894
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	5 748	7 176
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	33 045	13 244
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		197 042	256 649
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(61 059)	(61 232)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		135 983	195 417
<b>Autres charges</b>	13	(12 271)	(14 293)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		123 712	181 124
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 151)	(4 315)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		121 561	176 809
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 151	4 315
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 852	(149 876)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		222 454	324 427
Frais de négociation de titres		(25 427)	(28 553)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		331 591	327 122

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>331 591</u>	<u>327 122</u>
Résultat d'exploitation	123 712	181 124
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 852	(149 876)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	222 454	324 427
Frais de négociation de titres	(25 427)	(28 553)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(172 410)</u>	<u>(120 416)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(241 044)</u>	<u>(411 994)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 296 722	149 561
- Régularisation des sommes non distribuables	53 165	5 713
- Régularisation des sommes distribuables	23 711	4 820
<b>Rachats</b>		
- Capital	(1 528 164)	(550 270)
- Régularisation des sommes non distribuables	(56 244)	(6 406)
- Régularisation des sommes distribuables	(30 234)	(15 412)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(81 863)</b></u>	<u><b>(205 288)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	5 611 353	5 816 641
En fin d'exercice	5 529 490	5 611 353
<b>NOMBRE de PARTS</b>		
En début d'exercice	31 864	34 278
En fin d'exercice	30 507	31 864
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>181,253</b></u>	<u><b>176,103</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>6,07%</b></u>	<u><b>5,96%</b></u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EPARGNANT FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### 3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.7- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 4.147.760 et se détaille ainsi :

		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 998 688</b>	<b>2 018 506</b>	<b>36,50%</b>
TN0003400058	AMEN BANK	10 346	270 328	345 048	6,24%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	30 408	184 881	183 938	3,33%
TN0003600350	ATB	35 000	90 138	94 360	1,71%
TN0001900604	BH	4 295	45 152	51 325	0,93%
TN0007570013	EURO CYCLES	50	957	792	0,01%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	90 500	477 840	476 935	8,63%
TN0007530017	ONE TECH	13 250	101 534	117 263	2,12%
TN0005700018	PGH	25 000	239 027	189 200	3,42%
TN0007610017	S.A.H	55 000	469 831	439 285	7,94%
TN0006560015	SOTUVER	10 000	119 000	120 360	2,18%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>268 514</b>	<b>280 137</b>	<b>5,07%</b>
TNV17Y8KWSO 9	AMEN SELECTION FCP	985	99 980	96 135	1,74%
TN5WT7JT2HW 3	MAC EQUILBRE	988	168 534	184 002	3,33%
	<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>1 779 700</b>	<b>1 849 117</b>	<b>33,44%</b>
	<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>529 700</b>	<b>555 358</b>	<b>10,04%</b>
TNL8PGUB9C93	- AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	297	29 700	30 118	0,54%
TN0002601011	EO STB 2008/1	12 500	500 000	525 240	9,50%
	<b><u>Emprunt national</u></b>		<b>1 250 000</b>	<b>1 293 759</b>	<b>23,40%</b>
TN0008000838	- Emprunt national T1 2021-CAT-B	12 500	1 250 000	1 293 759	23,40%
	<b>TOTAL</b>		<b>4 046 902</b>	<b>4 147 760</b>	<b>75,01%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>74,23%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>4 181 605</b>	<b>51 831</b>	<b>20 590</b>	<b>4 254 026</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions côtées	2 885 295			2 885 295	
Obligations de sociétés	1 974 100			1 974 100	
Titres OPCVM	19 593 539			19 593 539	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Cession actions côtées	(3 316 528)			(3 316 528)	124 618
Annuités et cessions des obligations de sociétés	(1 677 570)			(1 677 570)	
Cession Titres OPCVM	(19 593 539)			(19 593 539)	97 836
<b>* Variation des plus (ou moins) values latentes</b>					
Actions côtées			1 309	1 309	
Titres OPCVM			9 543	9 543	
<b>* Variation des intérêts courus</b>					
		17 585		17 585	
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>4 046 902</b>	<b>69 416</b>	<b>31 442</b>	<b>4 147 760</b>	<b>222 454</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 300.454, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>300 000</b>	<b>300 454</b>
Pension livrée ATB au 08/01/20224 à 9,24% (282 BTA Mai 2027)		300 000	300 454
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>		<b>300 454</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>5,38%</b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31 décembre 2022

Montant	5 434 541
Nombre de parts	31 864
Nombre de copropriétaires	69

### Souscriptions réalisées

Montant	1 296 722
Nombre de parts émises	7 603
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

### Rachats effectués

Montant	(1 528 164)
Nombre de parts rachetées	(8 960)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 852
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	222 454
Régularisation des sommes non distribuables	(3 079)
Frais de négociation de titres	(25 427)

### Capital au 31 décembre 2023

Montant	5 407 899
Nombre de parts	30 507
Nombre de copropriétaires	65

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 158.249, contre D : 236.229 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	71 036	84 670
des titres OPCVM	32 998	78 665
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	6 733	37 318
intérêts des BTA et emprunt national	47 482	35 576
<b>TOTAL</b>	<b>158 249</b>	<b>236 229</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 5.748, contre D : 7.176 au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Intérêts des certificats de dépôts	-	4 515
Intérêts des dépôts à vue	5 748	2 661
<b>TOTAL</b>	<b>5 748</b>	<b>7 176</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 33.045, contre D : 13.244 au 31/12/2022 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 61.059, contre un solde de D : 61.232 au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	53 217	53 371
Rémunération du dépositaire	7 842	7 861
<b>Total</b>	<b>61 059</b>	<b>61 232</b>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 12.271, contre un solde de D : 14.293 au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du CAC	6 261	7 916
Redevance du CMF	5 590	5 606
Services bancaires et assimilés	283	629
Autres	137	142
<b>Total</b>	<b>12 271</b>	<b>14 293</b>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	6,459	8,055	6,196	6,039	8,261
Charges de gestion des placements	(2,001)	(1,922)	(1,936)	(1,950)	(2,383)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,457</b>	<b>6,133</b>	<b>4,259</b>	<b>4,089</b>	<b>5,878</b>
Autres charges	(0,402)	(0,449)	(0,414)	(0,409)	(0,369)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,055</b>	<b>5,684</b>	<b>3,845</b>	<b>3,681</b>	<b>5,509</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,071)	(0,135)	(0,149)	(0,282)	(1,132)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,985</b>	<b>5,549</b>	<b>3,696</b>	<b>3,399</b>	<b>4,376</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	0,356	(4,704)	(1,427)	5,447	4,213

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,292	10,182	4,332	1,431	(5,567)
Frais de négociation de titres	(0,833)	(0,896)	(0,623)	(1,112)	(0,570)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>6,814</b>	<b>4,582</b>	<b>2,282</b>	<b>5,767</b>	<b>(1,924)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>10,869</b>	<b>10,266</b>	<b>6,127</b>	<b>9,447</b>	<b>3,585</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>6,814</b>	<b>4,582</b>	<b>2,282</b>	<b>5,767</b>	<b>(1,924)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,101)	(0,022)	(0,307)	0,990	1,582
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>6,713</b>	<b>4,560</b>	<b>1,975</b>	<b>6,756</b>	<b>(0,341)</b>
Distribution de dividendes	5,548	3,696	3,399	4,376	6,417
Valeur liquidative	181,253	176,103	169,690	167,419	161,640
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,12%	1,11%	1,15%	1,19%	1,46%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,26%	0,25%	0,25%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,23%	3,21%	2,19%	2,07%	2,69%

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

##### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net . Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.

- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

##### **Rémunération du dépositaire :**

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

##### **Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.